



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

**1221 - Voirie départementale -
Modernisation du réseau routier**

**Voie de liaison intercommunale Ouest (VLIO) -
Transaction avec le groupement d'entreprises
"Oréade Brèche, Ascalaphe et Ecotope"**

Rapport n° CP/2012/505

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

Proposition de transaction avec le Groupement Oréade Brèche, Ascalaphe et Ecotope dans le cadre du marché n°08J026 pour la réalisation des « études environnementales faune et flore-Etat initial et Etude d'impact » de la VLIO.

1 OBJET DE LA TRANSACTION

Ce marché, enregistré sous le n°08 J 026, a été notifié au groupement de bureaux d'études Oréade Brèche (mandataire) / Ascalaphe / Ecotope le 5 janvier 2009 pour un montant de 88 085,40 € TTC.

Les prestations correspondant à la phase 1 : « analyse de l'état initial et de son environnement, et la définition des zones pertinentes d'études et premier trimestre de relevé de terrain » ont démarré le 19 janvier 2009 avec un délai contractuel de cinq (5) mois.

L'analyse a été complétée par le lancement à compter du 4 juillet 2009 de la phase 3 "Période d'observations sur quatre trimestres complémentaires", d'une durée contractuelle de douze (12) mois.

Suite aux premières investigations de terrain, il s'est avéré indispensable de compléter et d'étayer plusieurs points, notamment pour ce qui concerne le grand Hamster (deux investigations complémentaires en 2009 et 2011), le pique-prune, la flore vernale, les zones humides et le crapaud vert.

La transaction a donc pour objet de mettre fin au différend qui oppose le département avec le groupement de bureaux d'études Oréade Brèche (mandataire) / Ascalaphe / Ecotope concernant le paiement de prestations supplémentaires déjà réalisées d'un montant de 33 402,04 € TTC.

A. Réalisation d'investigations complémentaires

En préalable, il est nécessaire de préciser que l'étendue des études environnementales nécessaires était difficile à anticiper dans sa globalité. Au moment de l'établissement du marché, il était en effet impossible de prévoir quelles espèces faunistiques ou floristiques seraient découvertes lors des prospections sur le terrain par le bureau d'études.

Les premières investigations de terrain réalisées dans le cadre du projet VLIO, ont conclu à la nécessité de réaliser des prospections complémentaires pour affiner certains éléments de diagnostic et pour cadrer aux évolutions réglementaires constantes en matière d'environnement.

Ces investigations complémentaires concernent :

-le grand Hamster : le protocole d'investigation imposé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage dans le « cahier des charges à destination des aménageurs et/ou des bureaux d'études pour la réalisation des prospections Hamster » ayant évolué

entre temps (deux années de connaissance sont notamment maintenant imposées pour considérer que le diagnostic est complet).

L'état initial de la VLIO a donc été fiabilisé et complété en réalisant deux saisons de prospection supplémentaires.

- le pique-prune : *espèce protégée et présente en annexes II et IV de la Directive Habitats et protégée au niveau national.*
La présence de cette espèce dans notre secteur d'étude a été mise en évidence (un individu observé sur l'un des platanes le long de la RD63). Des compléments d'investigations ont donc été demandés du fait des nombreux arbres potentiellement favorables à cette espèce (arbres creux) pour compléter le diagnostic, la majorité des arbres creux présents sur le secteur d'étude ont été passés en revue. En effet il faut rappeler que cette espèce a déjà conduit à des blocages de projets routiers sur plusieurs années (A28 par exemple).
- la flore vernale : suite à la découverte d'une station de Gagée (a priori la Gagée des champs) lors des prospections relatives au Contournement de Oberschaeffolsheim et Wolfisheim menées par ECOLOR et l'Atelier des Territoires, le bureau d'études a conclu à la nécessité de réaliser un deuxième passage car la zone d'étude de la VLIO ne se situe qu'à quelques centaines de mètres à l'Ouest de ce projet.
- les zones humides : pour qualifier l'état initial des zones humides au titre de la réglementation actuelle, l'utilisation de la base bibliographique existante s'est révélée insuffisante.
Ainsi, pour étayer, fiabiliser et affiner ces données, (données importantes dans le cadre du dossier loi sur l'eau), des campagnes de sondages à la tarière ont été engagées et ont permis de répondre de manière précise au code de l'environnement.
- le crapaud vert : le bureau d'études a proposé des demi-journées de recherche de ponte et d'écoute des chants supplémentaires pour confirmer ou infirmer l'absence constatée en 2009.

B. Montant des prix supplémentaires

Des prestations non prévues au marché ont donc été nécessaires pour compléter et achever l'état initial de l'environnement, qui a alimenté le dossier d'étude d'impact.

Les devis proposés par le bureau d'études ont été validés par le maître d'ouvrage lors de différentes réunions de travail.

| DESCRIPTION DE LA MISSION | Montant en € HT |
|--|------------------|
| Grand Hamster 2009 | 3 900,00 |
| Pique-prune 2009 | 2 700,00 |
| Flore vernale 2010 | 1 012,50 |
| Zones humides-pédologie 2010 | 6 750,00 |
| Crapaud vert 2010 | 900,00 |
| Grand Hamster 2011 | 12 665,63 |
| Prestations hors marché initial | 27 928,13 |

La collectivité accepte de procéder au paiement des prestations réalisées sans avenant ni ordre de service.

Au regard de ce qui précède, le département s'engage au paiement de la somme de 27 928,13 € HT soit 33 402.04 € TTC à compter de la prise d'effet du présent protocole.

2 MONTANT DE L'AUGMENTATION DU MARCHÉ

Le montant supplémentaire dû au bureau d'étude s'élève à la somme de 27 928,13 € HT, soit 33 402.04 € TTC (trente-trois mille quatre cents euros et quatre-vingt-cinq cents).

3 FINANCEMENT

Le montant de la transaction sera imputé sur le budget départemental – chapitre 20, nature 2031, fonction 621.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 21773 | 20-2031-621 | 6 000 000,00 € | 2 470 726,88 € | 30 402,04 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, autorise son Président à signer et à exécuter la transaction avec le bureau d'études, pour un montant de 33 402.04 € TTC.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL